

A PROPOS DE L'IFLA :

La fédération internationale des associations de bibliothécaires et la présence francophone à développer

par Jacques HELLEMANS,

conseiller adjoint à la Bibliothèque de l'U.L.B.,

membre du Comité permanent

de la Section Sciences sociales de l'IFLA

LE DERNIER CONGRÈS DE L'IFLA S'EST DÉROULÉ DU 1ER AU 9 AOÛT À BERLIN.

IL AVAIT POUR THÈME " LA BIBLIOTHÈQUE POINT D'ACCÈS : MÉDIAS - INFORMATION - CULTURE ". NOUS VOUS INVITONS À TÉLÉCHARGER LES TEXTES DES CONFÉRENCES

ACCESSIBLES SUR LE SITE : [HTTP://WWW.IFLA.ORG/IV/IFLA69/INDEX-F.HTM](http://www.ifla.org/IV/IFLA69/INDEX-F.HTM).

Fondée en 1927, la Fédération internationale des associations de bibliothécaires est une association dont les membres sont :

- des associations nationales ou internationales de bibliothécaires ;
- des bibliothèques publiques ou privées et du secteur bénévole ;
- des individus et des étudiants.

Elle est actuellement l'association la plus importante en bibliothéconomie et en sciences de l'information. Comme toutes les associations de la société civile, l'IFLA est une organisation sans but lucratif. Elle est indépendante de toutes formes d'organisations et de gouvernements.

L'IFLA cherche à :

- Promouvoir une grande qualité de produits et de services des bibliothèques et des services d'information ;
- Encourager une large acceptation de la notion de haute qualité de bibliothèques et de services d'information ;
- Représenter les intérêts de ses membres à travers le monde.

Dans la poursuite de ces buts, l'IFLA a énoncé un certain nombre de valeurs qui gouvernent son action. De période à période, elle établit des plans stratégiques, qui sont les axes de développement de l'organisation. L'association fonctionne grâce à deux types d'organes, les organes fonctionnels et les organes d'administration.

LES ORGANES FONCTIONNELS

- Les membres : À la base de l'organisation, il y a les membres. Ils sont plus de 1700 membres dans plus de 150 pays.
- Les groupes de discussions : Ils se forment pour discuter d'une question.
- Les sections : Elles sont actuellement au nombre de 45. Le travail scientifique et professionnel se fait dans les sections. Le thème d'une section peut concerner un type de bibliothèques ou un domaine bibliothéconomique ou alors une région : section Afrique, section Asie et Océanie, section Amérique latine et Caraïbes. La section établit son programme de travail, édite des publications, organise éventuellement des séminaires et des colloques. L'administration d'une section est légère. Elle comprend un président, un secrétaire et un trésorier. Les membres de l'IFLA doivent dès leur adhésion s'inscrire à une ou plusieurs sections de leur choix. Cette

inscription entraîne, pour chaque membre votant, la possibilité de participer à l'élection des membres du comité de gestion de la section (*Standing committee*).

- Les divisions : Elles sont au nombre de 8. Chaque division est composée de plusieurs sections. Les divisions concernent les grands domaines de la bibliothéconomie :
 1. Bibliothèques générales de recherche
 2. Bibliothèques spécialisées
 3. Bibliothèques publiques
 4. Le contrôle bibliographique
 5. Les collections et services de bibliothèques
 6. Management et technologie
 7. Education et recherche
 8. Activités régionales

Les membres siégeant dans les divisions sont les administrateurs des sections.

LES ORGANES D'ADMINISTRATION

- L'assemblée générale : Elle est composée de l'ensemble des membres. Ce sont les représentants des membres et des adhérents votants qui siègent. Elle se réunit tous les ans pendant les conférences annuelles. Elle élit le président et les 10 membres du conseil d'administration. L'IFLA a une particularité : le président élu par l'assemblée générale est accompagné pendant deux ans par l'ancien président. C'est pour cela que vous entendrez parler de président élu et de président.
- Le conseil d'administration : Le conseil d'administration (*Governing board*) comprend 21 membres, élus pour 2 ans. Parmi ces 21 membres, 10 sont élus par l'ensemble des adhérents. Ces mêmes adhérents élisent le président. Les autres membres du conseil d'administration, les 9 membres du comité professionnel élus dans les divisions, siègent au conseil d'administration.
- Le comité exécutif : Puisque le Conseil d'Administration ne peut se réunir qu'une seule fois dans l'année à l'occasion des congrès, il a délégué ses pouvoirs à un Comité exécutif de 6 membres. Ce comité exerce le pouvoir exécutif et assure la direction de l'association. Il rend compte au conseil d'administration lorsque celui-ci se réunit.

L'IFLA est l'héritière de la FIAB : la Fédération Internationale des Associations de Bibliothèques. C'est-à-dire une organisation ayant une origine essentiellement francophone, comme cette première appellation l'indique. Cependant, vers les années 1960, on a assisté à une anglicisation de l'organisation. Il a fallu attendre la naissance du Comité français de l'IFLA en 1996 pour y retrouver une impulsion francophone. La participation francophone à l'IFLA est actuellement très faible, environ 100 membres dans 28 pays, sur les 1.700 membres de l'IFLA, répartis dans 150 pays. Lors des congrès très peu de communications sont données en français. Celles en d'autres langues ne sont pas traduites. En moyenne, les communications traduites par congrès tournent autour de 40 à 50 sur un volume de 150 communications. Au sein de la Communauté Wallonie-Bruxelles, les seuls membres adhérents à l'IFLA sont actuellement les suivants :

- Association des bibliothécaires belges d'expression française
- Bibliothèque du Parlement de la Communauté française
- Bibliothèque de l'Université libre de Bruxelles
- Bibliothèque de l'Université de Liège
- Bibliothèque de l'Université catholique de Louvain
- Bibliothèque publique centrale de la Communauté française
- Bibliothèque centrale Chiroux-Croisiers (Liège)
- Bibliothèque centrale de la Région de Bruxelles-Capitale.

Grâce à l'adhésion de votre association à l'IFLA, vous obtenez le droit de voter et, pourquoi pas, de siéger dans les sections : l'endroit où se fait le travail technique. Ce faisant, vous renforcez la francophonie. Adhérez

sans tarder en remplissant un formulaire d'adhésion disponible à l'adresse suivante : membership@ifla.org. La francophonie renforcée au sein de l'association présente à l'IFLA, cela signifie une plus grande prise en compte des préoccupations francophones dans les activités de l'IFLA. Cela veut dire également une prise en compte du développement de la bibliothéconomie et de la documentation dans tous les pays francophones. C'est dire qu'en renforçant la francophonie dans l'IFLA, nous nous renforçons nous-mêmes.

Pour en savoir plus, je conseille la consultation des sites suivants : le site de l'IFLA (<http://www.ifla.org>) ; le site du Comité français de l'IFLA (<http://www.cfifla.asso>) qui diffuse, en les mettant à jour régulièrement, un nombre important d'informations en français concernant l'IFLA (programme de conférences, modalités des élections, textes français des communications, sans oublier le nouveau site francophone actuellement hébergé à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (<http://www.ebsi.umontreal.ca/ifla-franco/>). Financé par l'Agence intergouvernementale de la francophonie (AIF) (1), ce site vous permettra de vous tenir au courant des activités spécifiques aux francophones (caucus, réunions des officiers, réunions des nouveaux venus, réceptions, etc.). Il est destiné à devenir un site-repère pour la bibliothéconomie et la documentation francophones. ■

(1) <http://agence.francophonie.org/>

Voir aussi <http://intif.francophonie.org> et <http://cifdi.francophonie.org>